

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page 1/6

Resin SG 50 B

Révision 0

Date de révision 2013-02-22

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Resin SG 50 B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu [SU3] Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur si-tes industriels; [SU0] Autres; [PC0] Autres (utilisation des codes UCN: voir la dernière ligne); [PROC19] Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles;

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Renishaw plc
Adresse Whitebridge Way,
Whitebridge Park,
Stone,
Staffordshire ST15 8LQ
United Kingdom
Web www.renishaw.com
Téléphone +44 (0)1785 815651
Télécopie +44 (0)1785 812115
Email msds@renishaw.com
Adresse e-mail de la personne compétente msds@renishaw.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence +44 (0)1785 815651
Société MSDS Renishaw
0800-1700

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification - 1999/45/CE Xn; R42/43 Xi; R36/37/38
Symboles: Xn: Nocif.

Risques majeurs Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles Xn: Nocif.



Phrase(s) de risque R20 - Nocif par inhalation.
R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Resin SG 50 B

Révision 0

Date de révision 2013-02-22

2.2. Éléments d'étiquetage

Phrase(s) S	R40 - Effet cancérogène suspecté – preuves insuffisantes.
	R42/43 - Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
	R48/20 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
	S2 - Conserver hors de la portée des enfants.
	S23 - Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).
	S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.	
S63 - En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.	

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

67/548/EEC / 1999/45/EC

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE					60 - 70%	
Diphenylmethane-4,4'-di-isocyanate (4,4'-Diisocyanate de diphényl-méthane)	615-005-00-9	101-68-8	202-966-0		10 - 20%	Xn; R20 Xi; R36/37/38 R42/43

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	(Se) laver immédiatement abondamment avec de l'eau et du savon.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR. (Se) rincer abondamment la bouche. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Nocif par inhalation.
Contact avec les yeux	Éviter le contact avec les yeux.
Contact avec la peau	Éviter le contact avec la peau.
Ingestion	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

	Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (présentez si possible l'étiquette du produit).
--	---

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

	Eau. Produit chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).
--	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

	La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

	Appareil respiratoire autonome.
--	---------------------------------

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Resin SG 50 B

Révision 0

Date de révision 2013-02-22

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se reporter à la section 8 pour de plus amples informations.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le trop-plein d'eau pénétrer dans les tuyaux d'écoulement ou les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un produit absorbant inerte. Contacter une société agréée pour l'élimination des déchets. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 8,12,13 pour de plus amples informations.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas laisser le trop-plein d'eau pénétrer dans les tuyaux d'écoulement ou les égouts. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites d'exposition

Diphenylmethane-4,4'-di-isocyanate (4,4'-Diisocyanate de diphenyl-méthane)	VME ppm: 0.01	VME mgm3: 0.1
	VLE ppm: 0.02	VLE mgm3: 0.2
	Observations: AR	TMP No: 62
	FT No: 129	

8.2. Contrôles de l'exposition



8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Lunettes de protection réglementaires. Vêtements de protection. Protection respiratoire appropriée.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection réglementaires.

Protection de la peau - Protection des mains

Gants en caoutchouc nitrile.

Protection de la peau - Divers

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Équipement respiratoire adapté.

Resin SG 50 B

Révision 0

Date de révision 2013-02-22

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Une ventilation par aspiration locale est nécessaire.
---	---

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide
Couleur	Marron
Odeur	Inodore
pH	donnée non disponible
Point de fusion	donnée non disponible
Point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition	donnée non disponible
Point d'éclair	> 93 °C
Taux d'évaporation	donnée non disponible
Limites d'inflammabilité	Sans objet
Vapour Flammability	Sans objet
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité de vapeur	donnée non disponible
Densité relative	donnée non disponible
Liposolubilité	donnée non disponible
Coefficient de partage	donnée non disponible
Température d'auto-ignition	> 600 °C
Viscosité	Sans objet
Explosif	donnée non disponible
Oxydant	Sans objet
Solubilité	Sans objet

9.2. Autres informations

Groupe de gaz	donnée non disponible
Benzene Content	donnée non disponible
Teneur en plomb	donnée non disponible
COV (composants organiques volatiles)	donnée non disponible
Conductivité	donnée non disponible
Tension de surface	donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine à une température ne dépassant pas 80°C.

10.5. Matières incompatibles

Eau. Éviter tout contact avec : Amines, alcools.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Combustion may form carbon dioxide, CO, Nitrogen oxide and hydrogen cyanide.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Resin SG 50 B

Révision 0

Date de révision 2013-02-22

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

sensibilisation respiratoire ou cutanée	L'inhalation peut provoquer une toux, une douleur dans la poitrine ou une irritation du système respiratoire.
---	---

11.1.4. Informations toxicologiques

Resin SG 50 B	Voie orale chez le rat DL50: 49gm/kg	Voie dermique chez le lapin DL50: >9400mg/kg
---------------	--------------------------------------	--

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sans objet.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination

Peut être incinéré si conforme local authority regulations.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

IMDG

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

IATA

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements	REGLAMENTO (UE) N o 453/2010 DE LA COMISIÓN de 20 de mayo de 2010 por el que se modifica el Reglamento (CE) n o 1907/2006 del Parlamento Europeo y del Consejo, relativo al registro, la evaluación, la autorización y la restricción de las sustancias y preparados químicos (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE).
------------	--

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H332 - Nocif par inhalation. H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H351 - Susceptible de provoquer le cancer . H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes . H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée . R20 - Nocif par inhalation. R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R40 - Effet cancérigène suspecté – preuves insuffisantes. R42/43 - Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. R48/20 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

Resin SG 50 B

Révision 0

Date de révision 2013-02-22

Autres informations

	P102 - Tenir hors de portée des enfants. P103 - Lire l'étiquette avant utilisation. P14 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels. P15 - Réserve aux utilisateurs professionnels.
Texte des phrases de risques présentées en Section 3	R20 - Nocif par inhalation. R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R42/43 - Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Informations supplémentaires

	Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.
--	---